



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Métrolor

Question écrite n° 33266

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que des centaines d'usagers de la SNCF en Lorraine se plaignent de la dégradation des conditions de transport sur la ligne Métrolor. A un moment où le transport collectif doit être privilégié et où notamment, la saturation de l'autoroute A 31 devrait inciter les pouvoirs publics à encourager les automobilistes à prendre le train, elle considère que la situation actuelle est très regrettable. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre afin de rétablir une qualité satisfaisante des services de la SNCF sur la ligne Métrolor.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a fait le choix du développement du transport ferroviaire qui dispose d'indéniables atouts en matière de sécurité et de respect de l'environnement. L'objectif est que les investissements ferroviaires soient désormais répartis de manière plus équilibrée entre, d'une part, la construction de lignes nouvelles à grande vitesse et, d'autre part, la modernisation des infrastructures existantes. Les prochains contrats de plan Etat-régions traduiront cette nouvelle orientation. C'est ainsi que dans ce cadre, l'Etat portera sa participation aux investissements ferroviaires à 600 MF au moins par an, soit un triplement de l'effort actuel. En ce qui concerne plus particulièrement la Lorraine, des aménagements de capacité visant à désengorger la ligne Thionville-Metz-Nancy, dite « Métrolor », dont le trafic est en augmentation constante depuis plusieurs années, sont envisagés au titre du contrat de plan Etat-région Lorraine pour la période 2000-2006. Autorité organisatrice des transports régionaux, le conseil régional de Lorraine qui a inscrit la desserte Métrolor dans la convention qu'elle a passée en 1998 avec la SNCF et souhaite l'améliorer et la renforcer, vient de commander du matériel automoteur TER à deux niveaux. En attendant la mise en oeuvre de ces mesures indispensables à une meilleure qualité de service, la SNCF adapte les horaires de passage des trains au volume du trafic, procède à l'échange progressif de matériels anciens par de plus récents et s'efforce également d'apporter la meilleure information aux voyageurs en cas de situation perturbée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33266

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4502

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6063